



JG/JP/SL

Ville de Millas

Le 10 MAI 2021

Centre de Gestion

B. P. 901
66020 Perpignan Cedex

Objet : Ratio "Promus/promouvables".

Monsieur le Président,

Je vous saurais gré de bien vouloir saisir le Comité Technique afin qu'il statue sur le dispositif des ratios applicable à tous les grades, à l'exception de ceux du cadre d'emploi des agents de la Police Municipale.

En ce qui concerne la Commune, je proposerai au Conseil Municipal de retenir le ratio "promu-promouvables" de 100 %, applicable à tous les grades concernés.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,
Jacques GARSAU

